

OBJET : Contribution à la réunion du GTT "Jardin" du 8/10/08

Nous avons enfin reçu les précisions de la SEURA (que nous réclamons depuis fort longtemps !) sur la partie nord-est du Jardin et en particulier sur deux points que nous considérons essentiels :

- la place René Cassin,
- l'axe de traversée Sud-Nord-rue des Prouvaires-transept St Eustache

1/. La place René Cassin.

Nous aimerions rappeler tout d'abord que cette place est une œuvre architecturale à part entière, conçue en 1984 par Louis ARRETCHÉ, architecte des Halles, dont vous trouverez ci-joint son descriptif (dossiers 1 et 2), accompagné de deux photos de la maquette d'origine (dossiers 3 et 4). On distingue nettement le labyrinthe sur la place où vient s'installer "l'Ecoute", œuvre sculptée monumentale d'Henri de MILLER. Cet ensemble est une œuvre d'artistes où l'architecte a travaillé en étroite collaboration avec le sculpteur.

Pour mémoire cette collaboration se retrouve en suivant le cheminement approprié jusqu'à une grande vague sculptée, également d'Henri de MILLER, qui par son cadran solaire moderne à fibres optiques, symbolise le temps qui passe (malheureusement voué à une totale démolition).

Il est donc proposé en lieu et place de la place René Cassin des "emmarchements" dont la raison d'être nous échappe, à moins qu'il s'agisse d'un simple escalier qui n'aurait, dans ce cas, aucune justification dans ses dimensions.

Nous attendons donc la prochaine réunion pour que la SEURA nous précise, en détails, sa conception de ce lieu.

Cependant notre position, depuis le début de la concertation a toujours été claire : nous demandons le maintien, en l'état de la place René Cassin, intégrant le Labyrinthe et la Tête sur le parvis de l'église St Eustache.

Nous convenons que le pourtour et les gradins peuvent être aménagés différemment, les pièces d'eau supprimées etc....mais **l'œuvre de Louis ARRETCHÉ et d'Henri de MILLER doit être conservée, en l'état, dans son intégralité.**

D'ailleurs, cet ensemble n'aurait-il pas du être inscrit comme site classé par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, comme le fut la place Dauphine (arrêté du 20/09/1950) bien moins fréquentée et visitée que la place René Cassin.

Nous ne voyons pas les Architectes des Bâtiments de France, donner leur accord à ce stade de la concertation.

Enfin la DRAC n'a-t-elle pas son mot à dire au titre de l'inscription d'un site en périmètre classé et sur la co-visibilité d'un édifice classé monument historique ?

Pour que la concertation soit complète, ne serait-il pas souhaitable qu'un(e) représentant(e) de la DRAC participe à une de nos prochaines réunions ? Qu'en pense également le représentant du Comité des Sites du Ministère de la Culture ?

Du point de vue satisfaction du site par les visiteurs, nous ne reviendrons pas sur les différentes enquêtes menées auprès des usagers mais rappellerons seulement que le sondage IPSOS, commandé par la Mairie de Paris (marché 0660070 d'octobre 2006) sur les "Profils des usagers des différents espaces des Halles de Paris /Chapitre Jardin", à la question : "Quels sont les deux lieux du Jardin que vous aimez le plus ? 93% citent "la Place René Cassin" et 68% "les pelouses".

2/. L'axe de traversée Sud-Nord (rue des Prouvaires/Transept St Eustache)

Nous notons avec plaisir (enfin) la prise en compte de la création d'un "passage" menant au transept "dans l'axe de la rue des Prouvaires" : la définition reste imprécise.

Nous attendons donc des précisions sur sa conception et sa réalisation. Pour nous, il ne peut s'agir d'un passage "au rabais" pour dire qu'il existe, mais bien d'une allée rectiligne traversante minéralisée reliant la rue des Prouvaires au transept de St Eustache, protégeant la perspective que l'on a aujourd'hui du quai de la Mégisserie en bord de Seine, à travers les rues de la Monnaie, du Roule et des Prouvaires.

Cette rue des Prouvaires a toujours été un axe principal à travers les Halles comme vous pouvez le constater sur le plan de Paris de Perrot (ci-joint), réalisé en 1834 (en vert clair ont été superposées les voies percées durant le Second Empire)

Les autres sujets nécessitent de plus amples explications, comme les "plinthes" et les "dénivellations" : nous supposons qu'elles nous seront fournies lors de la prochaine réunion.

Nous vous remercions et apprécions vivement votre coopération.

Bien cordialement,

Jacques CHAVONNET

Président

Association de Défense des Riverains "Chatelet-le Halles"

COPIE

JARDIN DES HALLES

NOTICE CONCERNANT LES PRINCIPES
D'UTILISATION DES ESPACES DEVANT
L'EGLISE SAINT-EUSTACHE ET SON
ENVIRONNEMENT

La place composée devant l'Eglise SAINT-EUSTACHE est de forme elliptique dont les axes mesurent respectivement 42 m 00 et 38 m 00. Sa surface représente environ 1.300 m.

Elle ne tient pas compte des prolongements partiels vers le jardin et du passage de la rue Rambuteau.

Sa forme générale est légèrement concave avec un point bas central mais décalé vers l'Eglise au niveau 33.90.

A titre indicatif, les niveaux extrêmes situés sur le petit axe Nord-Sud sont, au pied de l'entrée de SAINT-EUSTACHE, à 34,40, et au pied des jardins Sud, à 34,65, soit une différence de 50 cm. et 75 cm. par rapport au point bas.

La Place SAINT-EUSTACHE n'est pas conçue comme le carrefour d'une composition de circulations; certes, elle constitue un espace de décompression par rapport à l'ensemble des cheminements piétonniers qui y aboutissent, mais elle permet un certain recul par rapport à la façade du transept qu'elle met ainsi en valeur.

Elle autorise exceptionnellement les possibilités de manifestations culturelles soit propres (spectacles son et lumière par exemple), soit en prolongement de l'Eglise à l'occasion de concerts.

Elle forme surtout de manière permanente une place de rencontre, de promenades et de jeux à l'abri de toute circulation automobile.

Elle facilite aussi les accès et sorties de l'Eglise, le public et les touristes étant très nombreux à certaines saisons de l'année. Il faut observer que, même à l'heure actuelle, l'accès préférentiel des visiteurs se situe du côté du transept, l'entrée principale, place du Jour étant plutôt une entrée officielle.

Du côté opposé à SAINT-EUSTACHE, cet espace minéral crée le recul nécessaire et le contraste avec les 5 niveaux successifs et alternés de jeux d'eau et de plantations qui forment un spectacle et une attraction permanente.

Une différence de niveau de 3 m 00 est mise en effet à profit pour composer une suite de cascades et de plans d'eau semi-circulaires.

Aux extrémités de cet ensemble vivant, les arbres à port libre formeront des groupes encadrant la façade de SAINT-EUSTACHE afin de mieux centrer la vue du transept.

En résumé, cette place est appelée à fonctionner dans les deux sens tant comme faire valoir de l'Eglise SAINT-EUSTACHE que comme salle de spectacle du jardin animé l'entourant.

C'est dire que son utilisation sera permanente, sans pour autant interdire les manifestations exceptionnelles mentionnées plus haut.

L'aspect de surface sera animé par un jeu de pavage de couleurs légèrement différentes les unes des autres afin de créer un dessin de labyrinthe en trompe-l'oeil dont l'étude de détail sera menée ultérieurement.

Ce dessin complètera l'animation de l'espace par un effet décoratif très vivant (amusement des enfants notamment) au niveau du sol.

Le choix des matières et des couleurs sera déterminé par le souci de ne pas trancher mais au contraire de s'harmoniser avec la couleur du monument.

A partir de cette place, les cheminements essentiels sont orientés vers la rue Berger et le Forum, la rue du Pont-Neuf, le jardin de fleurs et la Bourse du Commerce.

Les principes retenus sont de créer, au long ou à l'aboutissement de ces directions, des "poumons" ou espaces favorisant les activités diverses, essentiellement de repos ou de distractions (bancs, jeux d'enfants, abri, hémicycles, jardins particuliers etc...).

Ces aires sont abritées de façons diverses, haies taillées, massifs quinconces d'arbres, alternant avec des aires végétales calmes (gazon, arbustes bas, massifs de fleurs etc...).

Ainsi la place se trouve-t-elle être l'élargissement et le débouché de plusieurs promenades plutôt que le carrefour de grande axes, ce qui sera le garant de son calme et de son agrément.

Le 28 mai 1984

L. ARRETCHÉ



